

Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com

CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 1 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	
		Septembre 2019
Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation de l'UE 1907/2006 tel qu'amendé Se substitue à la fiche de 2017-04-03		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Command 3 ME

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ...

♣ SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit **Command 3 ME** 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Peut être utilisé uniquement comme herbicide. 1.3. Renseignements concernant le FMC Agricultural Solutions A/S fournisseur de la fiche de données de Thyborønvej 78 sécurité DK-7673 Harboøre Danemark SDS.Ronland@fmc.com 1.4. Numéro d'appel d'urgence Urgences médicales Belgique +32 70 245 245 +1 800 / 331 3148 Canada France +33 (0) 1 45 42 59 59 +352 8002 5500 Luxembourg Suisse 145 +1 651 / 632 6793 (PCV) Tous les autres pays Pour les urgences liées à des incendies, fuites, déversements ou autres accidents +1 703 / 741 5970 (CHEMTREC - PCV)

♣ SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1.	Classification de la substance ou du mélange	Sensibilisation cutanée : catégorie 1B (H317) Dangers pour le milieu aquatique, chroniques : catégorie 1 (H410)	
	Classification OMS	Classe U (il est peu probable de présenter un danger aigu si utilisation normale)	
	Dangers pour la santé	Le produit peut provoquer des réactions allergiques cutanées.	
	Dangers pour l'environnement	Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques.	



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 2 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	
		Septembre 2019

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Contient des hydrocarbures, C9, aromatiques, de l'acide

benzènesulfonique, C10-13-(linéaires) alkyldérivés, sel de calcium, de l'isobutanol et des alcools, C11-14-isoalcs., riches en C13, éthoxylés

Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui

3-Isoxazolidinone, 2-[(2-chlorophenyl)methyl]-4,4-dimethyl-

définissent les produits PBT ou vPvB.

Pictogrammes de danger (GHS07, GHS09)

2.3. Autres dangers

Nom CAS

N° CAS





Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger H317 H410	Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mention de danger supplémentaire EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Conseils de prudence	
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à
	l'eau et au savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.

♣ SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances	Ce produit est un mélange, pas une substance.
3.2. Mélanges	Voir section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger.
	Command 3 ME est une suspension dans l'eau de microcapsules poreuses contenant la substance active clomazone.
Substance active Clomazone	Contenu: 32% en masse

81777-89-1



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 3 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	
		Septembre 2019

Nom(s) IUPAC	2-(2-Chlorobenzyl)-4,4-diméthyl-1,2-oxazolidin-3-one 2-(2-Chlorobenzyl)-4,4-diméthylisoxazolidin-3-one Clomazone Aucun Aucun 239,7 Toxicité orale aiguë : catégorie 4 (H302) Toxicité aiguë par inhalation : catégorie 4 (H332) Dangers pour le milieu aquatique, aigus : catégorie 1 (H400) chroniques : catégorie 1 (H410)			
Ingrédients à déclaration obligatoire	Contenu (% en masse)	N° CAS	N° CE (N° EINECS)	Classification (* = classification harmonisée)
Nitrate de sodium	5	7631-99-4	231-554-3	Solide oxid. 3 (H272) * Toxicité orale aiguë 3 (H301) * Irritant pour les yeux 2 (H319) Milieu aquatique, aigu 1 (H400) *
Chlorure de calcium	5	10043-42-4	231-298-2	Irritant pour les yeux 2 (H319)
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	1	68512-34-5	Aucun	Irritant pour les yeux 2 (H319)
Acide lignosulfonique, sel de sodium,				(H400) * Irritant pour les yeux 2 (H319) Irritant pour les yeux 2

♣ SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1.	Description des premiers secours Inhalation	En cas de gêne, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers : maintenir la victime sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves : consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
	Contact avec la peau	Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
	Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau ou à l'aide d'une solution de lavage oculaire, en ouvrant occasionnellement les paupières, jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu. S'il y a lieu, retirer les lentilles de contact après quelques minutes, puis rincer à nouveau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
	Ingestion	Aider la personne exposée à se rincer la bouche à l'eau et à boire plusieurs verres d'eau ou de lait, mais ne pas provoquer de vomissements. En cas de vomissement, laissez la victime se rincer la



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 4 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	G
1		Septembre 2019

bouche et boire à nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lorsqu'elle était administrée à des animaux, la substance active de ce produit a provoqué une diminution de l'activité, des larmoiements des yeux, des saignements du nez et une incoordination.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion ou de contact avec les yeux.

Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche technique de sécurité au médecin.

Notes au médecin

Aucun antidote spécifique contre cette substance n'est connu. Le recours au lavage gastrique et/ou à l'administration de charbon actif peut être envisagé. Après la décontamination, le traitement de l'exposition doit être orienté vers le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

♣ SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes d'azote, le chlorure d'hydrogène, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques chlorés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu contre le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

♣ SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.

En cas de déversement important (impliquant au moins 10 tonnes du produit) :

- 1. utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
- 2. composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
- 3. alerter les autorités.

Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 5 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	
		Septembre 2019

déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un appareil respiratoire, un masque filtrant ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes.

Arrêter la source du déversement immédiatement, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Garder les personnes non protégées loin de la zone de déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements peu importants sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être éliminés à l'aide d'un matériau absorbant de type liant universel, terre à foulon ou d'autres argiles absorbantes. Placer les absorbants contaminés dans des conteneurs adaptés. Nettoyer la zone en utilisant beaucoup d'eau et un détergent. Absorber le liquide de lavage à l'aide d'un matériau absorbant et le placer dans des conteneurs adaptés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle. Voir section 13 concernant l'élimination.

♣ SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 6 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	
		Septembre 2019

Pour d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après la manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt.

Conserver ce produit dans des conteneurs étiquetés et fermés. L'espace de stockage doit être constitué de matériaux non combustibles, être fermé, sec, aéré, comporter un sol imperméable et ne pas être accessible aux personnes non autorisées ni aux enfants. L'affichage d'un panneau d'avertissement indiquant «POISON » est recommandé. La salle doit uniquement être utilisée pour le stockage de produits chimiques II ne faut pas y introduire d boissons, d'aliments, de fourrages ni de graines. Une station de lavage des mains doit être mise à disposition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

♣ SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1.	Paramètres de contrôle Valeurs limites d'exposition	À notre connaissance, les limites d'exposition personnelle n'ont pas été établies pour l'ingrédient actif de ce produit. Toutefois, les valeurs limites d'exposition personnelle définies par les réglementations locales peuvent exister, auquel cas elles doivent être respectées.
	Clomazone	
	DNEL	Non établi
	PNEC, milieu aquatique	L'EFSA a établi un AOEL de 0,133 mg/kg de poids corporel/jour 0,22 mg/l



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 7 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	
		Septembre 2019

8.2. Contrôles de l'exposition

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Les précautions ci-dessous sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à vaporiser, mais peuvent également s'appliquer lors de la vaporisation.

En cas d'exposition accidentelle élevée, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, des combinaisons résistant aux produits chimiques.



Protection respiratoire

Il est peu probable que le produit présente un risque d'exposition par voie aérienne lors d'une manipulation normale, mais en cas de dégagement produisant une vapeur ou une brume importante, les employés devraient porter un équipement de protection respiratoire

avec un filtre de type universel comprenant un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Le temps de décomposition de ces matériaux pour ce produit est inconnu, mais

ils sont supposés offrir une protection appropriée.



Protection oculaire ..

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection. Il est recommandé de mettre une douche oculaire à disposition sur les lieux

de travail présentant un risque de contact avec les yeux.



Autres protections ...

Porter des vêtements résistant aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène (PE) est suffisant. Les combinaisons en PE doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

♣ SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect Liquide brun clair

Odeur Légère, d'hydrocarbures aromatiques



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com

CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 8 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	
		Septembre 2019

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition Non déterminé

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité Non déterminées

Densitè: 1,070 – 1,076 g/ml

Solubilité(s) Les solvants organiques ont tendance à extraire la substance active des

capsules.

La **clomazone** est soluble dans l'acétone, l'acétonitrile, le

chloroforme, la cyclohexanone, le dichlorométhane, le méthanol, le

toluène, l'heptane et le diméthylformamide. Solubilité de la clomazone dans l'eau : 1100 mg/l Clomazone : $\log K_{\rm ow} = 2,5$

Coefficient de partage n-octanol/eau Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition Viscosité

Non déterminée Non déterminée 417 – 430 mPa.s Non explosif

Non oxydant

9.2. Autres informations

Miscibilité Le produit est dispersible dans l'eau.

♣ SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

particule

10.2. Stabilité chimique Le produit est stable pendant la manipulation et le stockage normal à

température ambiante.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter Le chauffage du produit peut générer des vapeurs nocives et irritantes.

10.5. **Matières incompatibles** Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition

♣ SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques

* = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com

CVR N	o. DK 12	2 76 00 43
-------	----------	------------

Groupe de matériel	1693	Page 9 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	
		Septembre 2019

Toxicité aiguë Ce produit n'est pas considéré comme nocif par les expositions uniques. * La toxicité aiguë du produit est mesurée comme suit : Voie(s) de pénétration - ingestion DL₅₀, voie orale, rat : > 5~000 mg/kg DL₅₀, voie cutanée, rat : > 5 000 mg/kg - peau - inhalation CL_{50} , inhalation, rat : > 5,21 mg/l/4 h Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant pour la peau. * Lésions oculaires graves/irritation Non irritant pour les yeux. * oculaire Sensibilisation respiratoire ou cutanée Légèrement sensibilisant pour la peau. Mutagénicité sur les cellules germinales Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. * Carcérogénicité Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être carcinogène. Toxicité pour la reproduction Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour avoir des effets néfastes sur la reproduction. * STOT – exposition unique Peut causer une dépression du système nerveux et une irritation des voies respiratoires. STOT – exposition répétée Les éléments suivants ont été mesurés pour la substance active clomazone: Organe ciblé: foie DMENO: 4 000 ppm (400 mg/kg en masse/jour) lors d'une étude de 90 jours sur le rat (méthode OCDE 408). À cette dose, on a constaté une augmentation du poids du foie et une augmentation de cholestérol. Danger par aspiration Le produit ne présente pas un risque de pneumonie par aspiration. * Symptômes et effets, aigus et différés Lorsqu'il était administré à des animaux, l'ingrédient actif de ce produit entraînait une baisse d'activité, des larmoiements aux yeux, des saignements de nez et un manque de coordination.

<u>Clomazone</u>

Ce produit contient de la **clomazone microencapsulée**. La toxicité de la clomazone encapsulée est inférieure à celle de la clomazone elle-même. Il ne se rapproche de la toxicité de la clomazone que dans les cas où les actions de broyage cassent les capsules, libérant ainsi la substance active.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

La clomazone est rapidement absorbée et éliminée. Elle est largement diffusée dans le corps et presque complètement métabolisée. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.



FMC Agricultural Solutions A/S Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 10 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	
		Septembre 2019

Toxicité aiguë		La clomazone est nocive en cas d'ingestion. La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat (femelle) : 768 mg/kg (méthode OCDE 425)
	- peau	DL50, voie cutanée, rat : $>$ 2 000 mg/kg (méthode OCDE 402) *
	- inhalation	$CL_{50},$ inhalation rat : > 5,02 mg/l/4 h (méthode OCDE 403) *
Corrosion cutanée/irrit	ation cutanée	Légèrement irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *
Lésions oculaires grave oculaire		Légèrement irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *
Sensibilisation respirat	oire ou cutanée	Non sensibilisant pour la peau (méthode OCDE 429). *
Nitrate de sodium Toxicocinétique, métal distribution	oolisme et	Le sodium sous forme ionique est un constituant normal du corps et régulé entre des intervalles étroits. Ces intervalles ne seront pas dépassés, sauf localement dans des situations inhabituelles telles que les accidents. L'ion nitrate est prévu pour être absorbé et largement distribué dans le corps.
Toxicité aiguë		La substance n'est pas considérée comme nocive. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : 3 430 mg/kg (méthode OCDE 401)
pénétration	- peau	DL_{50} , voie cutanée, rat : > 5 000 mg/kg (mesurée sur un produit similaire, méthode OCDE 402)
	- inhalation	CL ₅₀ , inhalation rat : non disponible
Corrosion cutanée/irrita	ation cutanée	Non irritant pour la peau (mesurée sur un produit similaire, méthode OCDE 404). *
Lésions oculaires grave oculaire		Irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).
Sensibilisation respirat	oire ou cutanée	Ne provoquait pas de sensibilisation (méthode OCDE 429). *
<u>Chlorure de calcium</u> Toxicocinétique, métabolisme et distribution		Le calcium sous forme ionique est un constituant normal du corps et régulé entre des intervalles étroits. Ces intervalles ne seront pas dépassés, sauf localement dans des situations inhabituelles telles que les accidents. L'ion chlorure est prévu pour être absorbé et largement distribué dans le corps. Il sera rapidement excrété.
Toxicité aiguë		La substance n'est pas considérée comme nocive. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
Voie(s) de pénétration - ingestion		DL ₅₀ , voie orale, rat : 2 301 mg/kg (méthode OCDE 401)



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com

CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 11 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	Septembre 2019

DL₅₀, voie cutanée, rat : > 5 000 mg/kg - peau - inhalation CL₅₀, inhalation rat : non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Modérément irritant pour les yeux. Les résultats des tests sont

mélangés.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Les cas de sensibilisation allergique chez l'homme n'ont pas été

signalés. *

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé

Toxicité aiguë La substance n'est pas considérée comme nocive par les expositions

uniques. *

Voie(s) de pénétration DL₅₀, voie orale, rat : non disponible - ingestion

> - peau DL₅₀, voie cutanée, rat : non disponible - inhalation CL₅₀, inhalation rat : non disponible

Lésions oculaires graves/irritation

- Poissons

- Algues

Sévèrement irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). oculaire

♣ SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. **Toxicité** Le produit est un herbicide et devrait donc être nocif pour toutes les

> plantes vertes. Il est considéré comme non toxique pour les algues, les daphnies, les poissons, les oiseaux, les insectes et les micro-

organismes et les macro-organismes du sol.

La ecotoxicité de la substance active **clomazone** est mésurée comme suit :

Truit arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) 96-h CL_{50} : > 45 mg/l 57 jours CSEO: 2,29 mg/l 96-h CL₅₀: 34 mg/l Crapet arlequin (Lepomis macrochirus) - Invertébrés Daphnies (Daphnia magna) 48-h CE₅₀: 40,8 mg/l 21 jours CSEO: 2,2 mg/l

> Crevette mysid (Mysidopsis bahia) CL₅₀: 9,8 mg/l

Algues vertes (Selenastrum capricornutum) 72-h CE₅₀: 2,0 mg/l Diatomées (Navivula pelliculosa) 120-h CE₅₀: 0,136 mg/l

7 jours CE₅₀: 13,9 mg/l - Plantes Lenticule bossue (*Lemna gibba*)

- Vers de terre CL50: 156 mg/kg sol Eisenia fetida

- Oiseaux Canard colvert (Anas platyrhynchos) $DL_{50} : > 2510 \text{ mg/kg}$

CL₅₀, diététique : > 5 620 ppm

12.2. Persistance et dégradabilité La **clomazone** est modérément persistante dans l'environnement. Les



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 12 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	Septembre 2019

demi-vies de dégradation primaires varient avec les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans un sol aérobie et l'eau. La dégradation se produit microbiologiquement.

Le produit contient de petites quantités d'autres composants non immédiatement biodégradables, lesquels peuvent ne pas être dégradables dans les usines de traitement des eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Voir section 9 concernant le coefficient de partage octanol-eau.

> La clomazone a un faible potentiel de bioaccumulation. Le facteur de bioaccumulation (FBC) mesuré de la clomazone est compris entre 27

et 40. Elle est rapidement excrétée.

12.4. Mobilité dans le sol Dans des circonstances normales la clomazone est modérément

mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et

vPvB

Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les

produits PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

♣ SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.

L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.

Élimination du produit

Conformément à la Directive cadre sur les déchets (2008/98/CE), les possibilités de réutilisation ou de retraitement doivent être envisagées en premier lieu. Si cela n'est pas possible, la substance peut être éliminée par acheminement vers une usine agréée de destruction de produits chimiques ou par incinération contrôlée avec épuration des fumées.

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.

Élimination des emballages

Il est recommandé d'envisager les méthodes d'élimination possibles dans l'ordre suivant :

1. La réutilisation ou le recyclage doivent être envisagés en premier lieu. La réutilisation est interdite sauf par le titulaire de l'homologation. S'ils sont proposés pour le recyclage, les conteneurs doivent être vidés et faire l'objet d'un triple rinçage (ou équivalent). Ne pas déverser l'eau de rinçage dans les réseaux d'égouts.

2. Une incinération contrôlée avec épuration des fumées est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com

CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 13 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	
		Septembre 2019

3. La livraison des emballages à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.

4. L'élimination dans une décharge ou l'incinération à ciel ouvert ne doivent constituer que des solutions de dernier recours. En cas d'élimination dans une décharge, les conteneurs doivent être entièrement vidés, rincés et perforés afin de les rendre inutilisables. En cas d'incinération, se tenir à l'écart de la fumée.

♣ SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.

(clomazone)

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (clomazone)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

9

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. **Dangers pour l'environnement** .. Polluant marin

Marine pollutant

14.6. Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur

Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut endommager la santé. Ne pas déverser dans l'environnement.

14.7. Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention

MARPOL et au code IBC

Ce produit ne doit pas être transporté en vrac par bateau.

♣ SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso (Directive 2012/18/UE) : dangereux pour l'environnement

Tous les ingrédients sont couverts par les directives européennes relatives aux produits chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications appropriées de la fiche de données de sécurité De nombreux changements ont été apportés pour adapter le format de la fiche de données de sécurité, mais ils ne comportent pas d'informations nouvelles sur les propriétés dangereuses.



Thyborønvej 78
DK-7673 Harboøre
Danemark
+45 9690 9690
www.fmc.com
CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 14 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	
		Septembre 2019

Liste des abréviations	AOEL	Acceptable Operator Exposure Level
		(niveau d'exposition acceptable de l'opérateur)
	CAS	Chemical Abstracts Service
		(numéro de registre de la substance)
	CSEO	Concentration Sans Effet Observable
	DNEL	Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)
	CE	Communauté Européenne
	CE_{50}	Concentration d'effet 50 %
	CL_{50}	Concentration létale 50 %
	Directives	MARPOL établies par l'International Maritime
		Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution
	D. r	Marine
	DL_{50}	Dose létale 50 %
	DMENO	Dose Minimale avec Effet Nocif Observable
	EFSA	European Food Safety Authority
	EINEGG	(Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire)
	EINECS	European INventory of Existing Commercial Chemical
		Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)
	GHS	Globally Harmonized classification and labelling System of
	GHS	chemicals (Système général harmonisé de classification et
		d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition
		révisée en 2013
	IBC	Code International Bulk Chemical
	120	(Code international des produits chimiques en vrac)
	ISO	International Organisation for Standardization
		(organisation internationale pour la standardisation)
	IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry
		(Union internationale de la chimie pure et appliquée)
	ME	Micro-émulsion
	n.o.s.	Not otherwise specified
	n.s.a.	Non spécifié par ailleurs
	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement
		Économiques
	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
	PBT	Persistent, Bioaccumulative, Toxic
		(rémanent, bioaccumulatif, toxique)
	PCV	Paiement Contre Vérification
	PNEC	Predicted No Effect Concentration
	D	(concentration prédite sans effet)
	Reg.	Réglementation
	SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage
	STOT	des produits chimiques Specific Target Organ Toxicity
	3101	(toxicité spécifique d'organe cible)
	vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative
	ATAD	(très rémanent, très bioaccumulatif)
		(according to bouceum diatif)

Les données mesurées sur ce produit sont des données d'entreprise non publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la

Références



Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Danemark +45 9690 9690 www.fmc.com CVR No. DK 12 76 00 43

Groupe de matériel	1693	Page 15 sur 15
Nom du produit	COMMAND 3 ME	
		Septembre 2019

	littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.	
Méthode utilisée pour la classification	Sensibilisation cutanée : données de test Dangers pour le milieu aquatique : méthode de calcul	
Mentions de danger utilisées	H272 H301 H302 H317 H319 H332 H400 H410	Peut aggraver un incendie; comburant. Toxique en cas d'ingestion. Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les
Conseils sur la formation	risques pour la santé humaine et l'environnement. Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.	

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Préparé par : FMC Agricultural Solutions A/S / GHB